

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1579

présenté par

M. Baudu, Mme Blanc, M. Cazeneuve, M. Cesarini, M. Charles de Courson, Mme Kamowski,
M. Le Gac, Mme Lemoine, M. Martin, Mme Michel, M. Millienne, M. Poulliat et M. Rebeyrotte

ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , en assurant la fongibilité des actions de formation au mandat et de préparation à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux des co-rapporteurs pour avis de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le projet de loi.

Il est important d'introduire suffisamment de souplesse dans le dispositif de formation afin qu'il permette la fongibilité des actions de formation au mandat et de préparation à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.